

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2002 A 20 H 00

PRESENTS : MM. PIETTE, Bourgmestre ;-----
DUMONT, ANCION, BENIS, de WOUTERS ; Echevins ;-----
de MONTPLLIER, MOUTON, DEKONINCK, BOCART, BINAME, GAILLARD, ----
FAELES-VAN ROMPU, COLOT, RONDIAT, PUISANT-BONATO, DUBOIS, GILLES,-
Conseillers.-----

1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : A l'unanimité : APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente. -----

Mr l'Echevin G. BENIS entre en séance.-----

2° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION : A l'unanimité RATIFIE divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre .-----

3° FABRIQUE D'EGLISE : MODIFICATION BUDGETAIRE 2002 : AVIS : Mr l'Echevin S. de WOUTERS entre en séance. A l'unanimité ; EMET un avis favorable sur la modification budgétaire N°2 présentée par la Fabrique d'Eglise d'Anhée, pour le service ordinaire de l'exercice 2002, se résumant comme suit : recettes en plus : 222,25 €, dépenses en plus : 222,25 € ; l'intervention communale n'étant pas majorée dans le cas présent. -----

4° FABRIQUE D'EGLISE : BUDGET 2003 : AVIS : A l'unanimité ; EMET : un avis favorable à l'approbation : 1° du budget 2003 de la fabrique d'église d'Anhée se résumant en recettes et en dépenses de 19.052,46 € avec une subvention communale de 16.695,49 € ; 2° du budget 2003 de la fabrique d'église de Denée se résumant en recettes et en dépenses à 26.014,74 € avec une subvention communale de 14.904,48 €.-----

5° INTERCOMMUNALES – ASSEMBLEES GENERALES : ORDRE DU JOUR : DECISIONS : A l'unanimité ; APPROUVE : les points inscrits aux ordres du jour des différentes intercommunales dans lesquelles la commune d'Anhée est représentée .-----

6° CONSTRUCTION D'UNE ECOLE A DENEÉ : EMPRUNT SOUS LA GARANTIE DU SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES : DECISION : A l'unanimité : MARQUE SON ACCORD pour emprunter auprès de Dexia Banque, sous la garantie du S.G.I.P.S. (Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées) un montant de 181.879,00 € qui sera affecté au paiement de sa quote-part dans la dépenses précitée. Le Conseil approuve également toutes les stipulations et conditions qui en découlent.-----

7° REHABILITATION DU SITE « BLANCS CAILLOUX » A BIOUL : GARANTIE BANCAIRE : DECISION : Vu la nécessité pour la commune d'Anhée de faire constituer, à sa charge, une garantie bancaire à concurrence de 9.347 € maximum, en faveur de la Région Wallonne, Office wallon des Déchets, relative à la réhabilitation d'un terrain communal au lieu-dit « Blancs Cailloux » à Bioul ; Vu la lettre du 26 novembre 2002 par laquelle Dexia Banque accepte l'émission de la garantie bancaire ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour que la garantie bancaire précitée soit demandée à Dexia Banque, aux conditions et termes repris dans sa proposition. Du chef de la présente opération, la commune d'Anhée sera redevable à Dexia Banque d'une commission de 0,50 % l'an, calculée sur le montant de la garantie bancaire.-----

8° AMELIORATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE BIOUL : TRAVAUX DE DRAINAGE : DECISION : Vu sa décision du 18 mars 1999 relative à l'aménagement et à l'équipement d'un seconde terrain de football à Bioul, ainsi que sa délibération du 07 mars 2002 portant approbation de travaux de drainage dudit terrain pour un montant de 35.524 € TVAC ; Vu les trois offres reçues dans ce cadre, la plus basse se chiffrant à 84.435,16 € et la plus élevée à 126.474,06 € ; Vu la délibération du collège échevinal du 03 décembre 2002 par laquelle cette assemblée décide de renoncer à passer le marché et à recommencer la procédure conformément à la législation ; Considérant que, lors de la première étude, il n'a pas été tenu compte d'un apport de main d'œuvre extérieure, mais plutôt d'une mise en œuvre des matériaux par du personnel technique communal ; Considérant que cette approche de l'étude a engendré une sous-estimation du projet, et conséquence logique, cet écart impressionnant entre le montant estimatif des travaux et les prix proposés pour leur réalisation ; Considérant qu'il est préférable de confier le chantier à une entreprise spécialisée eu égard à la spécificité du chantier et à l'utilisation rationnelle de machines particulières ; Vu le projet modifié et établi pour ce faire au montant de 73.999,97 € ; Attendu qu'un crédit sera inscrit à cet effet, au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2003 ; Etant entendu que l'attention du club de football de Bioul sera attirée en ce qui concerne le suivi du point 3 du cahier spécial des charges libellé « semis et soins » ; A l'unanimité DECIDE : 1° d'APPROUVER : le projet modifié établi au montant de 73.999,97 € TVAC ; 2° d'APPROUVER : le cahier spécial des charges administratif et technique revu et corrigé ; 3° d'IMPUTER : la dépense au budget extraordinaire de l'année 2003 ; 4° de PROCEDER à un marché public par procédure négociée sans publicité ; 5° de FIXER le nombre de fournisseurs à contacter à dix ; 6° de CHARGER le collège échevinal de

l'attribution et de la vérification du marché; 7° de SOLLICITER l'intervention financière de la région wallonne, direction générale des pouvoirs locaux, division des bâtiments et des infrastructures sportives.-----

9° ECOLE D'ANHEE-CENTRE (SAINTE-ANNE) : RENOUELEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES : DECISIONS : Dans le cadre du renouvellement des châssis de l'école d'Anhée, implantation Sainte-Anne, rue Grande, 92 à Anhée; A l'unanimité : DECIDE : 1° d'APPROUVER le projet au montant de 80.212,01 € TVAC; 2° de SE CONFORMER au règlement provincial relatif aux prestations de l'INASEP; 3° d'IMPUTER la dépense au budget extraordinaire de l'année 2003; 4° de PASSER le marché suivant la procédure d'adjudication publique; 5° d'APPROUVER l'avis de marché proposé et 6° de SOLLICITER l'intervention financière du ministère de la communauté française, administration générale de l'infrastructure, programme des travaux de première nécessité ainsi que celle du service général des infrastructures publiques subventionnées dépendant du ministère de la communauté française.-----

10° RAPPORT SUR LA GESTION DE LA COMMUNE EN 2002 : Le Conseil Communal prend acte du rapport sur la gestion de la commune en 2002.-----

11° NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT, DE PLATINE ET CENTIEME ANNIVERSAIRE : DECISIONS : A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : pour fixer à 125 € la somme octroyée à chaque personne fêtant son centième anniversaire et à chaque couple fêtant ses noces d'or, de diamant, de brillant ou de platine; 2° pour fixer à 74,37 € (3.000 F) par festivité (centième anniversaire, noces d'or, de diamant, de brillant et de platine) le montant destiné à couvrir les frais de fleurs et autre présent gravé. A ce titre, la somme globale sera versée à Mr DUMONT, 1^{er} échevin, chargé de l'organisation des réceptions et de la répartition des subsides. La somme nécessaire sera prévue au budget ordinaire de l'exercice 2003.-----

12° SUBSIDES COMMUNAUX POUR 2003 : DECISIONS : A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD sur l'octroi en 2003 des subsides suivants :

Article Budgétaire	Libellé	Budget 2003
331/332-01	Subvention Protection des Animaux (SAPAD Florennes)	855,23 €
56100/321-01	Maison du tourisme Haute-Meuse, Av. Cadoux à Dinant	1 722,75 €
761/332-02	Groupement des jeunes : ANHEE : Comité Plaine de jeux	1 239,47 €
	BIOUL: Comité plaine de jeux	1 239,47 €
	DENÉE : Comité plaine de jeux	1 239,47 €
762/331-01	Organisme de loisirs : Nocés d'or, diamant, brillant	2 231,10 €
762/332-02	Affiliation maison de la Culture Dinant	1 685,68 €
832/332-02	Handicapés: Assoc. Chrétienne des invalides et Handicapés Bioul	371,84 €
	: La mouche d'API-CLUB DE LOISIRS pour Handicapés	371,84 €
	5620-SAINT GERARD	
871/332-02	Croix Rouge de Belgique Section de Dinant	123,95 €
	TOTAL	11 080,79 €

13° TAXES COMMUNALES ANNUELLES : DECISION : A l'unanimité; APPROUVE les règlements-taxes suivants pour l'exercice 2003 : - Centimes additionnels au précompte immobilier fixés à 2.500; - Taxe sur la force motrice fixée à 3.72 € (150 F) par kilowatt.-----

14° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES POUR 2003 : DECISION : 1° Par 14 voix pour et 2 abstentions (M. DUBOIS et Mme GILLES) MARQUE SON ACCORD : sur le 1^{er} point du tableau des travaux extraordinaires de l'exercice 2003 libellé « travaux de maintenance des bâtiments communaux » estimés à 49.500 € couverts par emprunt. 2° A l'unanimité et par un vote individuel sur chaque point du tableau des travaux extraordinaires : MARQUE SON ACCORD : sur l'exécution des autres travaux extraordinaires prévus durant l'année 2003, conformément au tableau annexé au budget (points 2 à 34). L'estimation totale de ces travaux se chiffre à

2.990.629,34 € avec un montant de subsides probables de 1.983.393,09 €, la part communale se chiffrant quant à elle à 1.007.236,25 €.-----

15° BUDGET COMMUNAL 2003 : DECISIONS : A l'unanimité ; **APPROUVE** le budget communal (service ordinaire et extraordinaire) pour l'exercice 2003 tel que présenté et se résumant comme suit :-----

	RECETTES	DEPENSES	BONI
SERVICE ORDINAIRE	5.222.472,27	5.202.563,93	19.908,34
SERVICE EXTRAORDINAIRE	3.000.629,35	3.000.629,35	

16° TRANSACTION IMMOBILIERE : DECISION : BAIL DE RENOVATION POUR LE LOGEMENT SIS AU PRESBYTERE D'ANNEVOIE : Vu la demande des futures locataires de l'immeuble sis rue de l'église, 1 à Annevoie, visant à obtenir une location gratuite du bâtiment pendant 6 mois, ceci au vu du mauvais état dans lequel se trouve actuellement le bien ; Revu sa décision du 07 novembre dernier ; A l'unanimité ; **MARQUE SON ACCORD** pour louer ledit bâtiment à MM. l'Abbé Maurice BLOCQ, rue Sainte-Gertrude, 17 à ETTERBEEK et Xavier VERMEIRE, rue Grande, 82 bte 2 à Anhée suivant les termes du nouveau projet de bail de rénovation tel que proposé dans le dossier. -----